

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2024

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- Vu l'arrêté Préfectoral du 26 octobre 2016 portant statuts de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,
- Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,
- Vu la délibération 2020_07_24 du 17 juillet 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE, relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et à la détermination du nombre de sièges,
- Vu le dernier arrêté municipal A2020_12_367 du 8 décembre 2020 de la commune de Gap, désignant les 29 membres représentant la commune Gap pour siéger au sein de la CLECT,
- Considérant qu'il y a lieu de remplacer Madame Pauline FRABOULET, à la suite de sa démission en date du 10 juin 2023,
- Considérant qu'il y a lieu de remplacer Monsieur Daniel GALLAND à la suite de son décès,
- Considérant qu'il y a lieu d'abroger le précédent arrêté A2020_12_367 et de le remplacer par le présent arrêté.

ARRETE :

- **Article 1:** Il convient de modifier la composition de la CLECT, en remplaçant Madame Pauline FRABOULET par Madame Esther GONON, et en remplaçant Monsieur Daniel GALLAND par Monsieur Olivier BUTEUX.

Les 29 membres représentant la ville de Gap au sein de la CLECT sont désormais les suivants:

- Roger DIDIER
- Rolande LESBROS
- Maryvonne GRENIER
- Olivier PAUCHON
- Jérôme MAZET
- Paskale ROUGON
- Jean-Louis BROCHIER
- Catherine ASSO
- Cédryc AUGUSTE
- Solène FOREST
- Olivier BUTEUX
- Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

- Jean-Pierre MARTIN
- Martine BOUCHARDY
- Vincent MEDILI
- Françoise DUSSERRE
- Claude BOUTRON
- Ginette MOSTACHI
- Pierre PHILIP
- Chantal RAPIN
- Joël REYNIER
- Françoise BERNERD
- Richard GAZIGUIAN
- Charlotte KUENTZ
- Christophe PIERREL
- Isabelle DAVID
- Esther GONON
- Pimprenelle BUTZBACH
- Marie-José ALLEMAND

- **Article 2** : Le Directeur Général des Services de la ville de Gap est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de GAP-TALLARD-DURANCE.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 12 NOVEMBRE 2024

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 18/11/2024
Publié ou notifié le : 18/11/2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2024_11_787
Objet :	Arrêté remplacement membres représentant la ville de Gap au sein de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	005-210500617-20241118-A2024_11_787-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20241118-A2024_11_787-AR-1-1_0.xml	text/xml	955 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_15594.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20241118-A2024_11_787-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	56.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 novembre 2024 à 10h55min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 novembre 2024 à 10h55min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 novembre 2024 à 10h55min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 novembre 2024 à 10h55min23s	Reçu par le MI le 2024-11-18